Injure non public / rappel a la loi

Par tails38

Bonjour,
Un demande d'aide.
L'ex mari de ma femme a déposer plainte pour injure non public (motif l'avoir traité de residu social)
Aujourd'hui je recoit un rappel a la loi m'iniquant que les poursuites sont abandonnées.
Au besoin je vous scanne et anonymise le document.

Bref je suis reconnu coupable ou je peux deposer plainte pour denonciation calomnieuse ?
Merci :)

Par dudu27

je ne comprend pas y a t'il eu depot de plainte
quel est l'expediteur du rappel a la loi
je pense qu'il faut laissez tombe

Par tails38

Il y a eu dépôt de plainte mais c'est du contraventionnel et non un délit.
Le rappel à la loi viens donc de l'OMP